

# La Carte à Multi usages

**Yves SENDRA**

**C.I.L Université de Nice Sophia Antipolis  
membre du groupe de travail Amue/CNIL**



Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés  
mercredi 5 décembre 2007

## **Utilisation de la photographie d'une personne ou d'un groupe de personnes**

**une pratique courante au sein de  
l'enseignement supérieur.**

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007



## En quoi nos libertés sont elles concernées ?

L'image d'une personne est considérée comme :

- un attribut de sa personnalité
- un élément de l'intimité de sa vie privée



L'image est protégée

- au titre du droit au respect de la vie privée.
- son utilisation en est dès lors strictement encadrée

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

## Recueil obligatoire de l'accord des personnes photographiées

- respect des règles relatives au droit à l'image.

- la prise d'une photographie et sa diffusion doivent faire l'objet d'un **accord écrit** de la personne concernée.
- droit d'opposition de toute personne à la reproduction et à la diffusion de son image

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

## Conséquence du droit à l'image

Le responsable de l'application doit obtenir toutes les autorisations utiles préalablement à l'utilisation de photographies.



*autorisation parentale pour les étudiants mineurs*

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007



## Caractère de l'image

***Dès lors qu'elle se rapporte à une personne identifiée ou identifiable, l'image d'une personne est une donnée à caractère personnel***

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

## Mise en place d'une carte étudiante multiservices

### Outil « multi-partenaires » de l'Université et du CROUS

- Carte d'étudiant de l'Université
- Accès à la Bibliothèque universitaire
- Accès restaurants universitaires

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

## Trois grandes fonctions

- **identifier l'étudiant par :**
  - les inscriptions visibles sur la carte identifiant numérique (accès réseau)
  - code APOGEE (local, chiffre et code barre)
  - des informations plus complètes embarquées dans une puce (reprises du logiciel APOGEE).;
- **permettre un contrôle d'accès grâce à la puce**  
qui contient les informations précédentes qui ouvrirait droit à des contrôles d'accès divers (bibliothèque, salle de ressources...);
- **servir de porte-monnaie électronique**  
en assurant les paiements avec authentification du droit et du tarif d'accès aux Restaurants Universitaires.

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

## En quoi les libertés sont-elles concernées ?

- Une carte étudiant multiservices contient de nombreuses informations destinées à des entités externes à l'établissement et est susceptible d'exiger des interconnexions entre systèmes.
- Il est important de limiter la diffusion des informations aux seules entités qui en ont besoin dans leur relation avec les étudiants.



■ **Informations clairement définies dans les finalités**

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

## Les questions préalables à se poser ? (1)

- Quelle est l'architecture technique du projet ?
- Quelles sont les flux d'informations entre les différents intervenants lors de la création du compte et de son utilisation par les différents services ?
- Le dispositif suppose-t-il l'interconnexion de fichiers existants avec le dispositif de gestion de la Carte Multiservices ou fonctionne-t-il de façon indépendante des « applications métiers » des partenaires concernés ?

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

## Les questions préalables à se poser ? (2)

- Quelles sont les informations mutualisées ?
- Comment se fait l'identification des titulaires de carte ?
- Cette identification est-elle commune à l'ensemble du dispositif ou y a-t-il autant d'identifiants qu'il y a d'applications associées à un compte donné ?
- Quelles sont les modalités d'identification des usagers ?

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

## Les questions préalables à se poser? (3)

- Le dispositif repose-t-il sur la mise en place d'un téléservice de l'administration électronique ?
- A-t-on veillé au respect des principes fondamentaux de la protection des données à caractère personnel ?

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

## En conclusion

- La carte doit avoir un niveau de sécurité approprié
- Les modalités d'accès des tiers doivent être préalablement établies pour chacune des finalités spécifiques pour lesquels la carte est utilisée.
- Lors de l'émission d'une carte, le porteur doit être dûment informé de la manière d'utiliser sa carte ainsi que des mesures à prendre en cas de fraude ou de divulgation non autorisée.

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

## Vos questions

?????

[Yves.Sendra@unice.fr](mailto:Yves.Sendra@unice.fr)

04 92 07 67 07

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007